

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement salue les mesures prises par les grands fournisseurs de contenus sur Internet pour préserver le bon fonctionnement des réseaux de télécommunication Paris, le 22/03/2020 N°126

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour veiller à garantir le bon fonctionnement des réseaux de télécommunications indispensables pour les services de secours et de soins et l'usage massif des solutions de télétravail, de télé-éducation, qui sont fortement mobilisés en période de confinement.

Dans ce cadre, le Gouvernement a engagé, en lien avec l'ARCEP (régulateur des télécoms) et les principaux opérateurs de télécommunication, un suivi quotidien des réseaux et des mesures prises afin de garantir la stabilité et la qualité des communications voix et de l'accès à Internet, pour l'ensemble des usages.

Si la situation actuelle ne soulève pas d'inquiétude générale, le Gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des réseaux.

Ainsi, le Gouvernement a appelé à une utilisation responsable des réseaux par l'ensemble des usagers afin d'éviter la congestion pendant les heures de pointe, sans se priver d'accès à ses contenus préférés (<u>accéder à la vidéo ici</u>). Par ailleurs, le Gouvernement salue les mesures responsables prises par les principaux fournisseurs de contenus, notamment vidéos, sur Internet.

Cabinet de Franck Riester 01 40 15 74 24 secretariat.guillot@culture.gouv.fr 3 rue de Valois 75001 Paris Les contenus vidéos de ces acteurs représentent aujourd'hui près de la moitié de l'utilisation de la bande passante. C'est pourquoi, en coordination étroite avec les demandes formulées par le Commissaire européen au marché intérieur Thierry Breton, le Gouvernement a appelé en milieu de semaine ces principaux fournisseurs de contenus vidéos à la responsabilité afin qu'ils envisagent les mesures appropriées pour réduire les risques de saturation des réseaux.

A la suite de ces contacts, plusieurs acteurs, et notamment Netflix, Youtube (Google) et AmazonPrime se sont engagés à mettre en place de manière proactive des mesures techniques pour réduire l'utilisation globale de la bande passante d'au moins 25% pendant une période de 30 jours, sans bien sûr remettre en cause l'accès de leurs utilisateurs à l'ensemble des programmes et contenus proposés.

En outre, Disney a annoncé le report en France du lancement de son service Disney+ de 15 jours, soit au 7 avril prochain, afin de prendre, en lien avec les opérateurs les mesures nécessaires pour que le lancement de cette nouvelle plateforme de films, séries, documentaires se déroule dans les meilleures conditions, sans faire peser de risques sur le bon fonctionnement de réseaux.

« Des gestes simples peuvent permettre à tous de continuer à avoir accès dans de bonnes conditions à tous les contenus vidéo » a précisé Franck Riester, ministre de la Culture. « Lorsque vous souhaitez regarder la télévision en direct, privilégiez si possible la réception par la TNT et par satellite ou, à défaut, l'accès par le « boîtier multiservices » (box) de votre opérateur. Pour les services de vidéo à la demande ou la télévision de rattrapage, privilégiez aussi, si vous le pouvez, le boîtier multiservices (box) de votre opérateur plutôt que d'y accéder directement sur internet. Avec ces mesures faciles à mettre en œuvre, nous pourrons collectivement continuer à bénéficier de toute la richesse des programmes, qui jouent un rôle essentiel durant la période que nous vivons ».

« Dans la période de crise que nous traversons, nous nous félicitons des décisions importantes qu'ont pris les plus grands fournisseurs de contenus sur Internet pour éviter tout risque de saturation des réseaux de télécommunications. En particulier, je salue le sens de la responsabilité de Disney qui a décidé de reporter de 15 jours le lancement en France de sa plateforme vidéo Disney+ » a déclaré Cédric O.